



Prise en charge financière des pensions des titulaires et des partenaires des pôles - Saison 2020/2021

Edité le 12 décembre 2019



NB : les frais liés au fonctionnement des pôles sont pris en charge à 100% par la fédération.

		CADET 2 et <	CADET 3	JUNIOR 1	JUNIOR 2	JUNIOR 3	SENIOR 1 DAME 1			
CATÉGORIE A	Epreuves Olympiques : Médaillé aux Jeux Olympiques Médaillé individuel ou mixed team : championnat du Monde/d' Europe (juniors/seniors), coupe du Monde (seniors) et finale des coupes du Monde	80%	80%	80%	80%	80%	80%			
CATÉGORIE B	Epreuves Olympiques: Sélectionné aux Jeux Olympiques Finaliste individuel et mixed team : championnat du Monde/d' Europe, coupe du Monde, finale des coupes du Monde Médaillé équipe : championnat du Monde et d'Europe (juniors/seniors) Médaillé aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Médaillé Individuel en coupe du Monde juniors Epreuves Mondiales: Médaillé Individuel et équipe : championnat du Monde (juniors/seniors), d' Europe				70%	70%	70%	70%		
CATÉGORIE C	Epreuves Olympiques: Sélectionné aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Médaillé au championnat du Monde universitaire Finaliste individuel et mixed team en coupe du Monde juniors Epreuves Mondiales: Médaillé en finale de coupe d' Europe				60%					
CATÉGORIE D	Sélectionné aux championnats du Monde, d'Europe et en coupe du Monde juniors/seniors Médaillé en individuel en compétitions internationales inscrites au calendrier fédéral				70%	70%	60%	60%	60%	50%
CATÉGORIE E	Sélectionné en Équipe de France (PES/PER) Sélectionné en compétition internationales inscrites au calendrier fédéral									40%
CATÉGORIE F	Sans statut									30%
CATÉGORIE G	1ère année en pôle sans statut									30%
CATÉGORIE H	Partenaire d'entraînement	40 à 80%	Selon catégorie référencée ci-dessus							
		20%	Si recruté par la fédération							
		0%	Si accepté par la fédération après candidature spontanée, dans la limite des places disponibles et du projet individuel.							

1) LA CATÉGORIE D'ÂGE À PRENDRE EN COMPTE EST CELLE DE LA SAISON EN COURS

2) CES BARÈMES PEUVENT NE PAS ÊTRE APPLIQUÉS POUR :

- des raisons disciplinaires
- une fin de carrière
- un manque d'assiduité et/ou d'engagement